

## INSCRIPTION AU LYCEE DES METIERS VAUBAN

Votre enfant vient d'être affecté au Lycée Vauban pour la rentrée prochaine. Afin de finaliser son inscription, une journée sera dédiée à l'accueil des futurs élèves accompagnés de leur(s) responsable(s) légal(aux) **obligatoirement**.

Cette journée d'inscription se déroulera le :

***Mercredi 3 juillet 2019 de 9h à 18h.***

Pour cela, vous devrez vous présenter au pôle inscription de l'établissement avec les pièces suivantes :

- les documents dûment remplis et complétés imprimables à partir du site internet du Lycée à l'adresse suivante: **[www.auxerre-vauban.fr](http://www.auxerre-vauban.fr)**
- la pièce d'identité de l'élève et une photocopie,
- les photocopies du carnet de vaccination de l'élève,
- l'attestation d'assurance pour l'année 2019/2020 si vous l'avez en votre possession
- un RIB
- en cas de parents divorcés ou séparés, la copie du jugement
- des règlements, par chèque de préférence, des cotisations pour la M2LV et l'UNSS dont vous trouverez ci-dessous les montants :
  - Adhésion M2LV (Maison des Lycéens du Lycée Vauban) : cotisation annuelle de 5€
  - UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) : cotisation annuelle de 20€ et une photo d'identité si votre enfant souhaite s'inscrire.

Les sociétés, avec lesquelles le lycée travaille, seront également présentes afin de réaliser les mesures et passer la commande de la tenue professionnelle. Prévoir un moyen de règlement de celle-ci sur place afin que la commande soit prise en compte (voir les imprimés « fiches tenues professionnelles » pour le montant).